

African Growth Opportunity Act (AGOA)

Promulguée le 18 Mai 2000 par le Congrès des États-Unis d'Amérique la loi sur la croissance et les opportunités Économiques en Afrique (African Growth Opportunity Act) vise à :

- Encourager le développement économique en Afrique Sub-saharienne en favorisant la promotion d'une vaste gamme de branches d'activités et en accordant des avantages concrets aux créateurs d'entreprises et aux agriculteurs :
- Favoriser un accès et des possibilités accrues pour les investisseurs et les entreprises des États-Unis en Afrique Sub-saharienne :
- Promouvoir le commerce et les investissements entre les États-Unis et les pays d'Afrique Sub-saharienne :

Sous l'AGOA près de 6400 produits dont des produits vestimentaires, les chaussures, les noix et les fleurs coupées etc peuvent être exportées de l'Afrique vers les États-Unis en franchise de droit de douane et sans contingentement jusqu'en 2015. Dans le cadre de l'AGOA, un grand nombre de produits supplémentaires sont admissibles en franchise de douane sur le marché américain, et pratiquement tous les produits en provenance des pays d'Afrique Sub-saharienne sont admis en franchise de douane et sans contingent sur le marché américain.

L'AGOA contribue aussi à diversifier ce que l'Afrique vend aux États-Unis alors que les produits pétroliers représentent encore la plus grande part des exportations sous AGOA.

Visitez aussi www.agoa.gov pour une liste de produits éligibles. Product Map et Trademap sont les outils de commerce en ligne les plus détaillés, qui aident ceux qui recherchent des marchés à obtenir des informations sur 5,300 produits et 180 pays gratuitement.

